

Commission du droit du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2005



Irwin Cotler

Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

Partie I - Aperçu.....	3
Message du président	3
Déclaration de la direction	5
Renseignements sommaires	6
Rendement général	14
Partie II - Analyse par domaine clé.....	18
Analyse détaillée du rendement	18
Partie III - Renseignements supplémentaires	27
Structure organisationnelle	27
Changements au niveau de la direction.....	28
Défis et pratiques de gestion des risques	28
Politique concernant les déplacements	29
Loi administrée par la Commission du droit du Canada	30
Coordonnées des personnes-ressources	30
Informations financières.....	31
Partie IV - Autres sujets d'intérêt	33
Services généraux et systèmes partagés	33

Partie I - Aperçu

Message du président

J'ai l'honneur de présenter le rapport ministériel sur le rendement de la Commission du droit du Canada pour la période se terminant le 31 mars 2005. Toutes les activités mentionnées dans le présent document ont été menées avant ma nomination à titre de président. Je désire donc remercier M^{me} Nathalie Des Rosiers, ancienne présidente de la Commission, et M. Bernard Colas, président intérimaire, pour leurs conseils et pour leur contribution à l'important travail de l'organisme et à la réforme du droit au Canada.

Au cours des sept dernières années, la Commission a élaboré un programme de recherche qui encourage une approche multidisciplinaire à la réforme du droit. Le programme de recherche est axé sur les rapports (personnels, économiques, sociaux et de gouvernance) et non sur les catégories juridiques traditionnelles. Cette façon de voir permet d'élargir le champ d'application de la recherche et de poser un plus grand nombre de questions fondamentales.

La Commission considère que les promesses du droit doivent devenir des réalités et qu'il ne suffit pas de rédiger des lois cohérentes; il faut aussi que le droit réponde aux besoins actuels et futurs de tous les Canadiens et Canadiennes. La mission de la Commission est « d'engager les Canadiens dans le renouvellement du droit », et celle-ci met l'accent sur une approche participative en matière de réforme du droit visant à inciter tous les Canadiens et Canadiennes à réfléchir et à échanger leurs points de vue. La réforme du droit est un dialogue permanent sur la façon dont les Canadiens et les Canadiennes vivent le droit et sur les moyens de l'améliorer afin de réaliser leurs aspirations.

En 2004-2005, la Commission a mené des recherches dans un grand nombre de domaines clés qui sont très importants pour les Canadiens et les Canadiennes :

- Les traditions juridiques autochtones : La Commission a mené des recherches et des consultations, a établi des partenariats et a coparrainé une initiative de recherche qui ont permis de faire progresser ce projet clé et elle prévoit publier un document de discussion d'ici la fin de l'année.
- La Gouvernance au-delà des frontières : C'était le thème du concours Roderick A. Macdonald pour les élèves des écoles secondaires qui a permis à la Commission de connaître les points de vue uniques des jeunes. En plus, la Commission a effectué d'autres recherches et tenu d'autres consultations en vue de la publication d'un document de discussion.
- Le travailleur vulnérable : La Commission a publié un document de discussion au cours de la présente période de référence, tient actuellement d'autres consultations et mène d'autres recherches, et elle prévoit déposer un rapport au Parlement en 2006.
- La justice intergénérationnelle : La Commission a tenu d'autres réunions et consultations et a mené d'autres recherches, et elle utilisera les commentaires et les points de vue reçus durant les consultations pour poursuivre les recherches sur cette question.

Au cours de l'année passée, la Commission a bénéficié une fois de plus des contributions et des perspectives des Canadiens et des Canadiennes. Au nom du personnel de la Commission, je désire les remercier et j'espère recevoir d'autres commentaires au cours de 2005-2006.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Le Bouthillier', written in a cursive style.

Yves Le Bouthillier
Président

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2005 de la Commission du droit du Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de préparation de rapports énoncés dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

- il est conforme aux exigences particulières de reddition des comptes décrites dans le guide;
- il utilise une structure d'architecture d'activités de programme approuvée;
- il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats visés ou obtenus avec les ressources et les autorisations accordées;
- il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvées dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

Nom : Yves Le Bouthillier

Titre : Président

Date : le 15 septembre 2005

Renseignements sommaires

Mission

La mission de la Commission du droit du Canada est d'engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

Vous trouverez des renseignements sur la Commission du droit du Canada sur son site Web à l'adresse www.cdc.gc.ca.

Mandat

Le mandat de la Commission du droit du Canada découle de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* qui est entrée en vigueur en avril 1997. Le mandat de la Commission est « d'étudier et revoir le droit du Canada et ses effets d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques canadiens, à savoir la common law et le droit civil. »

La Commission, en vertu de l'article 3 de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, doit se concentrer sur quatre domaines :

- **Nouveaux concepts juridiques** : la Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques.
- **Efficacité et accessibilité** : la Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible.
- **Stimulation du débat critique** : la Commission doit favoriser la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec tous les milieux universitaires et les autres collectivités afin d'assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit.
- **Élimination des règles désuètes et des anomalies** : la Commission est chargée de travailler à l'élimination des règles tombées en désuétude et des anomalies du droit.

Vous trouverez la *Loi sur la Commission du droit du Canada* sur le site Web de la Commission à l'adresse <http://www.lcc.gc.ca/fr/about/lcca.asp>.

Total des ressources financières

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
3 322 000 \$	3 514 000 \$	3 419 000 \$

Total des ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévues	Réelles	Différence
11 ETP	12 ETP	+1 ETP

Rendement relatif aux engagements antérieurs

Résultat stratégique
Le résultat stratégique de la Commission consiste à donner des conseils indépendants sur la réforme du droit canadien, des institutions et des procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants de la société canadienne.
Principes de l'information sur le rendement
Dans le présent document, les résultats obtenus sont présentés conformément aux engagements antérieurs énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005. Par conséquent, les renseignements sur les résultats obtenus sont présentés par domaine clé et non par activité de programme de recherche et d'engagement des citoyens. Les renseignements financiers de la partie III sont fournis pour l'ensemble de la Commission et pour chaque direction. Les renseignements financiers pour 2004-2005 ne sont pas présentés par activité de programme.
Domaines clés
Pour atteindre son résultat stratégique, la Commission œuvre dans quatre domaines clés qui reflètent les préoccupations des Canadiens et des Canadiennes et vont à l'essentiel de leurs rapports avec le droit et le système judiciaire. Les domaines sont les suivants : Rapports personnels - Une bonne partie du droit canadien se fonde sur des hypothèses concernant la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient avec leurs partenaires, leurs parents, leurs enfants et d'autres proches. Ces hypothèses peuvent ne pas refléter adéquatement la réalité des rapports existants. La Commission examine comment le droit devrait refléter plus efficacement les rapports personnels des Canadiens et des Canadiennes. Rapports de gouvernance - Les Canadiens se désengagent des institutions publiques et s'interrogent sur la capacité de celles-ci de répondre à leurs attentes légitimes. De plus en plus, les Canadiens et les Canadiennes désirent que leurs institutions embrassent des valeurs telles que le pluralisme, le choix et la diversité. Ces attentes donnent à penser que la perception du concept de « citoyenneté » est en train de changer au Canada. De plus en plus de Canadiens et de Canadiennes perçoivent ce concept comme une participation active à la politique démocratique à l'intérieur du contexte des positions prises par le Canada dans la communauté mondiale. Rapports économiques - L'évolution du milieu de travail, la création de nouvelles formes de propriété et de richesse, la reconnaissance de l'importance du travail, rémunéré ou non, les nouvelles méthodes de conduite des affaires, la mondialisation et l'émergence d'une économie fondée sur le savoir ont des conséquences importantes tant pour les personnes entrant dans le marché du travail que pour celles dont l'emploi actuel se trouve menacé. La Commission du droit cherche des moyens de mieux structurer le droit afin de renforcer l'économie du pays tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales. Rapports sociaux - Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance, l'interdépendance et le respect. Le désaccord et le conflit sont des conséquences inévitables de la vie et des interactions humaines. Le droit se sert souvent des institutions publiques, telles que le système de justice pénale et les forces policières, pour résoudre les conflits et garantir la sécurité. Toutefois, les Canadiens et les Canadiennes utilisent de plus en plus de méthodes non officielles de résolution des conflits et se fient aux agences privées pour garantir la sécurité. La Commission travaille aussi sur une question fondamentale touchant les quatre domaines clés : <i>Qu'est-ce qu'un crime?</i> L'objectif de cette recherche consiste à comprendre pourquoi certains comportements sont considérés comme des crimes et à déterminer les répercussions de cette conceptualisation sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance. Le tableau suivant présente les engagements antérieurs par domaine clé.

Engagements de 2004-2005 par domaine clé	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats obtenus en 2004-2005
<p>Rapports personnels Une question d'âge? La justice intergénérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir des consultations partout au pays avec des groupes de jeunes et d'aînés et avec les décideurs. Participer à des forums nationaux et internationaux. ▪ Effectuer d'autres recherches visant des domaines précis du droit et de la politique publique. 	Engagement antérieur	Non disponible*	201 872 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission a organisé des réunions et des consultations avec des groupes de jeunes et d'aînés, des décideurs, des universitaires et le grand public portant sur la question de savoir si le droit doit se fonder sur des critères autres que l'âge pour imposer des responsabilités et déterminer l'admissibilité aux prestations et aux programmes. Les commentaires seront publiés dans le rapport qui sera déposé au Parlement. ▪ La Commission a terminé la recherche sur les distinctions fondées sur l'âge dans les domaines du droit et des assurances.
<p>Rapports de gouvernance La réforme électorale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déposer un rapport au Parlement qui examine le système électoral existant et recommande au Parlement d'apporter des modifications au système électoral de façon à ce qu'il reflète mieux les valeurs démocratiques canadiennes. 	Engagement antérieur	Non disponible*	19 083 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rapport de la Commission intitulé <i>Un vote qui compte : La réforme électorale au Canada</i> a été déposé au Parlement et fait des recommandations sur la réforme du système électoral canadien, y compris l'introduction d'un élément de proportionnalité et une meilleure représentation des femmes, des groupes minoritaires et des Autochtones, ainsi que la participation et la représentation des jeunes. Le rapport examine plusieurs questions portant sur la structuration de différents systèmes électoraux et les méthodes pour mettre en œuvre et contrôler un nouveau système électoral au Canada. ▪ Le rapport met en évidence qu'aucune mesure ne permettra à elle seule de relever les défis complexes auxquels fait face la démocratie canadienne et que la réforme électorale se révèle une mesure nécessaire pour dynamiser et renforcer la démocratie canadienne.

Engagements de 2004-2005 par domaine clé	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats obtenus en 2004-2005
<p>Rapports de gouvernance Les traditions juridiques autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publier un document de discussion élaborant un cadre plus général permettant de comprendre et de respecter les traditions juridiques autochtones. ▪ Établir un partenariat pour effectuer des recherches comparatives dans les domaines de la gouvernance ministérielle autochtone, du bien familial autochtone et des organismes autochtones de justice pénale. 	Engagement antérieur	Non disponible*	249 799 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission a continué la recherche et les consultations sur les méthodes pour protéger et respecter les traditions juridiques autochtones dans une société de plus en plus pluraliste. La Commission a établi un partenariat en vue d'engager un chercheur pour rédiger un document d'information détaillé qui sera utilisé en vue de préparer un document de discussion devant être terminé à l'automne 2005. ▪ Coparrainage de la septième initiative annuelle de recherche dans les domaines juridique et socio-juridique, qui invite les universitaires canadiens à soumettre des propositions de recherche sur les traditions juridiques autochtones. En conséquence, la Commission a adjugé des contrats de recherche à six candidats.
<p>Rapports de gouvernance La gouvernance au-delà des frontières</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des recherches pour examiner de nouvelles définitions du concept de « citoyenneté » (Initiative perspectives juridiques). ▪ Publier un document de réflexion en vue d'explorer de nouveaux concepts permettant de comprendre la souveraineté dans un monde sans frontières et remettre en question le modèle traditionnel de gouvernance territoriale. 	Engagement antérieur	Non disponible*	155 233 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission a engagé deux chercheurs virtuels pour écrire un document de réflexion sur la gouvernance au-delà des frontières. Le rapport provisoire a été présenté lors de diverses activités aux fins de commentaires. ▪ Achèvement de la recherche sur la citoyenneté qui devrait être publiée en juin 2006. ▪ Consultations et recherches effectuées en vue de publier un document de discussion. ▪ Sélection du thème <i>La mondialisation : Les Canadiens – des citoyens du monde</i> pour le concours d'arts et de littérature Roderick A. Macdonald de 2005 pour les élèves des écoles secondaires.

Engagements de 2004-2005 par domaine clé	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats obtenus en 2004-2005
<p>Rapports économiques La gouvernance et liberté de choix</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des recherches empiriques et théoriques sur différentes questions relatives au respect de la liberté de choix des particuliers et des collectivités surtout dans le contexte de l'analyse structurelle de notre droit et de notre société. 	Engagement antérieur	Non disponible*		<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étude exploratoire sur la Gouvernance et la liberté de choix n'a pu être effectuée à cause d'une insuffisance de fonds et de ressources. La Commission ne prévoit pas réaliser ce projet en 2005-2006.
<p>Rapports économiques La capitalisation du savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déposer un rapport au Parlement. ▪ Établir un partenariat avec la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, avec l'objectif de moderniser le droit commercial canadien. 	Engagement antérieur	Non disponible*	28 154 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rapport de la Commission intitulé <i>Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle</i> a été déposé au Parlement au printemps 2004. Le rapport examine les réformes juridiques et institutionnelles nécessaires pour faciliter les prêts garantis fondés sur les droits de propriété intellectuelle. ▪ La Commission a conclu une entente avec la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada dans le but d'effectuer des recherches sur le droit commercial canadien.
<p>Rapports économiques La Loi sur les banques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner les aspects de la <i>Loi sur les banques</i> qui ont été considérés comme désuets au cours des dernières années. 	Engagement antérieur	Non disponible*	34 538 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En octobre 2004, la Commission a déposé au Parlement son rapport intitulé <i>La loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés</i>. Le rapport examine l'importance économique d'adopter un régime efficace concernant les opérations garanties et expose l'évolution historique du droit canadien dans ce domaine. Le rapport propose d'adopter trois principes fondamentaux pour évaluer les options de réforme et recommande d'abroger les articles 427 à 429 relatifs aux sûretés de la <i>Loi sur les banques</i>.

Engagements de 2004-2005 par domaine clé	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats obtenus en 2004-2005
<p>Rapports économiques Le travailleur vulnérable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publier un document de discussion. ▪ Organiser un atelier. ▪ Continuer le travail pour permettre aux travailleurs vulnérables de participer davantage aux politiques publiques et à la réforme du droit. ▪ Participer à des projets de recherche en collaboration avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. ▪ Publier les recherches menées pour le compte de la Commission. ▪ Organiser le concours d'arts et de littérature Roderick A. Macdonald pour les élèves des écoles secondaires. 	Engagement antérieur	Non disponible*	213 863 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication du document de discussion <i>Travailler, oui mais...: Le droit du travail à retravailler</i> qui examine les changements survenus dans le monde du travail et encourage les Canadiens à réfléchir aux modifications à apporter au droit pour qu'il réponde mieux à cette évolution. ▪ La Commission a organisé deux activités pour célébrer la publication du document de discussion : un déjeuner table ronde avec les chefs de file du milieu des affaires et les représentants des associations de travailleurs et des syndicats ainsi qu'un forum en soirée pour les travailleurs. Elle a tenu des consultations avec différents groupes et organisera d'autres activités en 2005-2006. ▪ La Commission a intensifié sa collaboration avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques relativement à des projets de recherche sur les travailleurs vulnérables. ▪ Les autres documents de recherche publiés pour le compte de la Commission sont : <i>Victimes du marché du travail : Équité, Efficience et choix de politiques</i> et <i>Contester la norme : La condition féminine et la réglementation internationale du travail précaire</i>. ▪ Le thème du concours d'arts et de littérature Roderick A. Macdonald de 2004 pour les élèves des écoles secondaires était <i>Travailler oui, mais... Le droit du travail au boulot</i>. Treize élèves ont gagné des prix.

Engagements de 2004-2005 par domaine clé	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats obtenus en 2004-2005
<p>Rapports sociaux En quête de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déposer un rapport au Parlement formulant des recommandations sur les rapports entre les forces policières et les agences privées de sécurité et leurs répercussions sur la vie des Canadiens et des Canadiennes. 	Engagement antérieur	Non disponible*	86 241 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission a contribué à un numéro spécial de la <i>Revue canadienne de criminologie et de justice pénale</i> portant sur certains résultats du colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité organisé par la Commission et qui a d'ailleurs remporté un vif succès. ▪ L'University of Toronto Press a publié <i>Re-Imagining Policing in Canada</i>, un recueil de documents de recherche révisés, préparés dans le cadre du projet de la Commission du droit sur le maintien de l'ordre et la sécurité. ▪ La Commission continue les recherches en vue de déposer un rapport au Parlement en 2005 qui examine les nouveaux réseaux de maintien de l'ordre, vise à déterminer si le maintien de l'ordre actuel, dans toutes ses manifestations, continue à refléter les valeurs et les aspirations démocratiques des Canadiens et des Canadiennes et formule des recommandations de réforme visant à assurer le maintien de l'ordre démocratique.
<p>Rapports sociaux La résolution des conflits : Sur la voie de la justice participative</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener des consultations auprès de groupes intéressés afin de déterminer dans quelle mesure les recommandations de la Commission sont adoptées. 	Engagement antérieur	Non disponible*	55 747 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission continue à travailler avec les collectivités et les intervenants afin de faire connaître les concepts de la justice participative. La Commission a parrainé diverses activités et a établi des partenariats avec différentes organisations en vue de promouvoir la justice participative pour la résolution des conflits.

Engagements de 2004-2005 par domaine clé	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats obtenus en 2004-2005
<p>Qu'est-ce qu'un crime? À la suite de la publication du document de discussion <i>Qu'est-ce qu'un crime?</i> la Commission a choisi six études de cas en vue d'examiner en profondeur les conséquences qu'entraîne le fait de considérer certaines activités comme des crimes et s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ terminer la recherche sur les études des cas; ▪ publier une collection de documents de recherche; ▪ élaborer une stratégie de consultation nationale; ▪ se préparer en vue d'une conférence internationale qui aura lieu en 2005-2006; ▪ parrainer un concours à l'intention des étudiants diplômés intitulé « La place de la justice ». 	Engagement antérieur	Non disponible*	319 408 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission a lancé six projets de recherche multidisciplinaire qui examinent les facteurs qui contribuent à la définition d'un comportement « indésirable » ou « criminel » et les mécanismes et les techniques utilisés pour réagir à certains comportements. Les six projets seront terminés en 2005-2006 et aborderont un grand nombre de questions, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ la fraude commise par les professionnels de la santé et la surfacturation ○ la criminalisation de la fraude contre l'aide sociale ○ la confidentialité des renseignements ○ la légalisation du jeu de hasard au Canada ○ la criminalisation des pratiques de récolte des autochtones ○ la civilité et l'ordre ou le désordre dans les quartiers en milieu urbain ▪ En juin 2005, l'UBC Press a publié une collection de documents de recherche sur <i>Qu'est-ce qu'un crime?</i> ▪ Six étudiants diplômés ont rédigé des documents sur « La place de la justice ». Ces documents seront publiés bientôt.
Activités ultérieures relatives aux projets de recherche menés avant 2004-2005			74 764 \$	
Études exploratoires relatives à des projets de recherche lancés après 2004-2005			206 407 \$	
Activités d'engagement des citoyens pour la période 2004-2005			356 345 \$	
Administration générale pour la période 2004-2005			1 417 546 \$	

* La Commission n'a pas réparti auparavant le budget de 2004-2005 relativement aux engagements individuels.

Rendement général

Orientation de la planification

La Commission a mis sur pied un Conseil consultatif comprenant un maximum de 24 bénévoles, qui reflète la diversité socioéconomique et culturelle du Canada et représente un vaste éventail de disciplines. Le conseil donne des avis sur l'orientation stratégique, le programme de recherches à long terme et l'évaluation du rendement de la Commission du droit, ainsi que sur toute autre question pertinente. Les commissaires établissent les priorités de recherche en se fondant sur l'avis du Conseil consultatif.

Des comités d'étude sont formés au besoin pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité est dirigé par un commissaire et se compose de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités intéressées. Afin d'aider les comités d'étude, la Commission accorde des contrats de recherche à des spécialistes du secteur privé et du milieu universitaire.

La Commission collabore avec un grand nombre d'organismes en vue d'effectuer des recherches, d'organiser ou de participer à des forums et à des conférences, ainsi que de publier et distribuer des documents de recherche. La Commission sollicite régulièrement des propositions de recherche et évalue la pertinence et la valeur des propositions en utilisant des critères détaillés de sélection. Par exemple, les critères de sélection tiennent compte de la nécessité d'une réforme justifiée, de la faisabilité de la recherche, des questions éthiques, des facteurs de risque, de l'intérêt du public, etc. Les partenariats avec des associations professionnelles et de recherche sont essentiels pour améliorer les synergies avec les parties concernées.

Contexte opérationnel

À l'automne 2004, M^{me} Nathalie Des Rosiers, ancienne présidente de la Commission du droit du Canada, et M. Dennis Cooley, ancien directeur exécutif, ont quitté la Commission. En septembre 2004, M. Bruno Bonneville a décidé de se joindre de nouveau à la Commission en tant que directeur exécutif pour gérer les activités quotidiennes. M. Bernard Colas a été président intérimaire jusqu'en juin 2005, date à laquelle M. Yves Le Bouthillier a été nommé président de la Commission.

Un grand nombre de facteurs peuvent influencer le rendement de la Commission. Ces facteurs sont des questions liées aux risques qui sont gérés de façon méthodique et peuvent se résumer comme suit :

- détermination de sujets de recherche pertinents;
- calendrier de publication des rapports de recherche;
- financement et capacité de mener de vastes consultations;
- capacité d'intéresser les intervenants aux projets de recherche.

Pressions du budget d'exploitation

Le budget global de la Commission n'a pas été modifié depuis sa création en 1997, malgré l'augmentation de l'effectif. Chaque année, la Commission doit transférer environ 250 000 \$ du budget d'exploitation aux dépenses salariales et le budget d'exploitation a été réduit de 120 000 \$ sur une période de cinq ans après l'examen des dépenses. En raison de cette insuffisance de fonds, la capacité de la Commission de lancer des projets et d'organiser un plus grand nombre de consultations avec les parties intéressées est limitée.

Résultats obtenus

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, la Commission du droit du Canada a effectué des recherches multidisciplinaires qui ont connu un grand succès et a engagé les citoyens canadiens à participer à la réforme du droit. Un grand nombre de projets concernaient des recherches déjà en cours et ont permis d'organiser des consultations et de publier des documents de discussion et des rapports contenant des recommandations sur la réforme du droit.

Les projets principaux reflètent les quatre domaines clés qui orientent le travail de la Commission : les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance. Ces projets visent à formuler des recommandations qui permettent au droit canadien de réagir aux phénomènes suivants :

- **Une question d'âge? La justice intergénérationnelle** – la rigidité des lois qui utilisent l'âge comme un critère et fait obstacle à la justice intergénérationnelle;
- **La réforme électorale** – prendre en considération la nécessité d'introduire un élément de proportionnalité dans notre système électoral;
- **Les traditions juridiques autochtones** – notre système judiciaire doit reconnaître davantage les traditions juridiques autochtones;
- **La gouvernance au-delà des frontières** – les répercussions de la mondialisation sur notre système de gouvernance;
- **La capitalisation du savoir** – les réformes juridiques et institutionnelles nécessaires pour faciliter les prêts garantis fondés sur les droits de propriété intellectuelle;
- **La Loi sur les banques** – des recommandations pour éliminer les anomalies, les anachronismes et les répétitions afin d'améliorer l'efficacité des opérations économiques;
- **Le travailleur vulnérable** – la nécessité de protéger les travailleurs vulnérables dans un milieu de travail qui change constamment;
- **En quête de sécurité** – le rôle croissant joué par les services de sécurité privés dans le maintien de l'ordre et de la sécurité;
- **La résolution des conflits : Sur la voie de la justice participative** – une plus grande prise de conscience des avantages du processus de justice participative pour les parties à un litige et pour le système judiciaire canadien dans son ensemble;

- **Qu'est-ce qu'un crime?** – différentes méthodes d'intervention conçues pour réagir aux comportements indésirables et pour trouver des stratégies efficaces et équitables.

La Commission a pu respecter tous ses engagements antérieurs à l'exception de l'étude exploratoire sur la Gouvernance et la liberté de choix. Cette recherche n'a pu être effectuée à cause d'une insuffisance de fonds. La Commission ne prévoit pas réaliser ce projet en 2005-2006. Aucun autre changement de priorité n'a eu lieu durant l'exercice financier 2004-2005.

Avantages pour les Canadiens

Le travail de la Commission vise à engager les Canadiens dans le renouvellement du droit. Les recherches et les recommandations offrent aux Canadiens un grand nombre d'avantages qui sont cohérents avec le mandat de la Commission :

- élaborer de nouveaux concepts de droit et de nouvelles approches au droit;
- rendre le système juridique plus efficace, économique et accessible;
- encourager le débat critique sur le droit et sur ses répercussions sur la société canadienne;
- éliminer les règles désuètes et les anomalies du droit actuel.

Harmonisation avec les domaines d'engagement du gouvernement du Canada

Dans le cadre de son rapport annuel au Parlement, le gouvernement du Canada évalue ses progrès relativement à six domaines d'engagement fédéraux. Le travail de recherche et d'engagement des citoyens de la Commission contribue à ces domaines généraux en se fondant sur les résultats visés. Le tableau suivant explique brièvement les projets de recherche de la Commission qui contribuent à quatre des six domaines d'engagement fédéraux.

Domaines d'engagement du gouvernement du Canada	Projets de recherche de la Commission du droit du Canada
La place du Canada dans le monde	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La gouvernance au-delà des frontières
L'économie du Canada	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Capitalisation du savoir ▪ La <i>Loi sur les banques</i> ▪ Le travailleur vulnérable
Société, culture et démocratie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La justice intergénérationnelle ▪ La réforme électorale ▪ En quête de sécurité ▪ La résolution des conflits : Sur la voie de la justice participative ▪ <i>Qu'est-ce qu'un crime?</i>
Les peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les traditions juridiques autochtones

Leçons tirées

Les commentaires reçus par la Commission indiquent que son orientation est solide et que ses méthodologies de recherche permettent d'atteindre les résultats visés.

Partie II - Analyse par domaine clé

Analyse détaillée du rendement

Le résultat stratégique de la Commission consiste à donner des conseils indépendants sur la réforme du droit canadien, des institutions et des procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants de la société canadienne.

La présente partie donne des renseignements détaillés sur le rendement par rapport aux plans et priorités énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005. Les renseignements sont présentés par domaine clé. Une description des domaines clés est présentée dans la section Renseignements sommaires.

RAPPORTS PERSONNELS
Une question d'âge? La justice intergénérationnelle
Engagement <p>L'objectif de la recherche et des discussions dans ce domaine est d'examiner de quelle façon le droit définit les rapports personnels et, par conséquent, comment il peut mitiger ou exacerber les déséquilibres de pouvoir qui peuvent mener à des abus et à l'exploitation.</p> <p>En 2003-2004, la Commission a publié un document de discussion intitulé <i>Une question d'âge? Les rapports entre les générations et le droit</i>. En 2004-2005, la Commission a invité les Canadiens, et surtout ceux qui assistent rarement aux débats publics, comme les jeunes et les aînés, à participer à des discussions portant sur ce thème.</p>
Principaux engagements antérieurs <ul style="list-style-type: none">▪ Mener des consultations partout au pays avec des groupes de jeunes et d'aînés et avec les décideurs. Participer à des forums nationaux et internationaux en vue de faire connaître les idées contenues dans le document de discussion et solliciter des commentaires.▪ Effectuer des recherches supplémentaires visant des domaines du droit et de politiques publiques précis au moyen de débats sur des questions relatives à l'âge et aux rapports intergénérationnels, par exemple, les assurances, la sécurité économique, l'emploi et les droits de la personne.
Résultats obtenus en 2004-2005 <ul style="list-style-type: none">▪ La Commission a rencontré plusieurs groupes partout au Canada. Elle a demandé à des groupes de jeunes, à des associations d'aînés, à des décideurs, à des universitaires et au grand public si le droit doit se fonder sur des critères autres que l'âge pour imposer des responsabilités et déterminer l'admissibilité aux prestations et aux programmes. Les commentaires seront publiés dans le rapport qui sera déposé au Parlement.▪ La Commission poursuit ses recherches sur la transition vers la retraite, sur les questions liées au travail des jeunes et des enfants, ainsi que sur le consentement aux soins de santé et sur l'autonomie dans les établissements pour personnes âgées, en plus de deux études sur l'âge et sur les assurances. L'information sur ces sujets et les commentaires reçus au cours de l'étape de consultation alimenteront le rapport qui sera déposé au Parlement.
Résultats prévus <p>Les recherches et les recommandations de la Commission permettront aux décideurs d'élaborer des politiques et des concepts juridiques qui ne réaffirment pas les stéréotypes fondés sur l'âge. Les résultats de ce projet devraient inciter les décideurs à réexaminer le droit et les politiques qui utilisent l'âge comme un critère et qui empêchent les personnes de participer pleinement à notre société.</p>

RAPPORTS DE GOUVERNANCE

La réforme électorale

Engagement

Dans son enquête portant sur les formes de droit qui répondent mieux au concept de citoyenneté et à la capacité des citoyens présents dans un État démocratique libéral, la Commission étudie les processus de prise de décision et les institutions publiques et privées et examine les moyens d'établir une gouvernance efficace dans un cadre de transparence et de responsabilité.

Principaux engagements antérieurs

- Déposer un rapport au Parlement qui examine le système électoral existant et qui recommande au Parlement d'apporter des modifications au système électoral de façon à ce qu'il reflète mieux les valeurs démocratiques canadiennes.

Résultats obtenus en 2004-2005

- La Commission a déposé au Parlement un rapport intitulé *Un vote qui compte : La réforme électorale au Canada* qui contient 23 recommandations sur la réforme du système électoral canadien. Le rapport recommande aussi d'introduire un élément de proportionnalité dans le système électoral canadien et de favoriser une meilleure représentation des femmes, des groupes minoritaires et des Autochtones, ainsi que la participation et la représentation des jeunes. Le rapport examine plusieurs questions portant sur la structuration de différents systèmes électoraux et les méthodes pour mettre en œuvre et contrôler un nouveau système électoral au Canada.
- Le rapport met en évidence qu'aucune mesure ne permettra à elle seule de relever les défis complexes auxquels fait face la démocratie canadienne. Il apparaît toutefois de plus en plus que le système uninominal majoritaire a cessé de répondre aux aspirations démocratiques d'un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens. La réforme électorale se révèle donc une mesure nécessaire pour dynamiser et renforcer la démocratie canadienne.

Résultats prévus

Le rapport de la Commission aidera à préciser le débat sur la réforme électorale, puisqu'il examine les arguments élaborés à l'appui des changements, évalue leur importance et leur bien-fondé et propose une stratégie de réforme électorale qui aidera à redonner de la vigueur à la démocratie canadienne. Les recommandations de fond de la Commission encourageront les politiciens et les citoyens à réformer le processus électoral.

RAPPORTS DE GOUVERNANCE

Les traditions juridiques autochtones

Engagement

Bien que plusieurs collectivités canadiennes soient sensibles aux concepts et aux valeurs du droit et des traditions autochtones, ces concepts et valeurs ont été ignorés ou rejetés par le droit non-autochtone. Le Canada a pu bénéficier de l'enrichissement de deux traditions juridiques, à savoir le droit civil et la common law. Il devrait aussi pouvoir tirer des avantages de l'héritage et des traditions juridiques autochtones.

Principaux engagements antérieurs

- Publier un document de discussion qui élaborera un cadre général permettant de comprendre et de respecter les traditions juridiques autochtones, y compris la question relative au changement institutionnel, la capacité des gouvernements canadiens et de la société d'intervenir et le choix des outils permettant de procéder à un tel changement.
- Établir un partenariat entre l'Association du barreau autochtone, l'Université de Montréal et la Commission du droit du Canada qui permettra d'organiser des recherches comparatives dans les trois domaines suivants : la gouvernance ministérielle autochtone, le bien familial autochtone et les organismes autochtones de justice pénale.

Résultats obtenus en 2004-2005

- La Commission a poursuivi les recherches et les consultations sur les méthodes pour protéger et respecter les traditions juridiques autochtones dans une société de plus en plus pluraliste. Un partenariat a été établi avec le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada en vue d'engager un chercheur virtuel en résidence de l'Université de Victoria pour rédiger un document d'information détaillé qui sera utilisé pour préparer un document de discussion qui devrait être terminé à l'automne 2005.
- La Commission a coparrainé la septième initiative annuelle de recherche dans les domaines juridique et socio-juridique qui invite les universitaires canadiens à soumettre des propositions de recherche sur les traditions juridiques autochtones. En conséquence, la Commission a adjugé des contrats de recherche à six candidats.

Résultats prévus

Ce projet créera un cadre favorable au développement de relations positives entre les populations autochtones et non-autochtones au Canada et contribuera au développement social et économique des collectivités autochtones du Canada.

RAPPORTS DE GOUVERNANCE

La gouvernance au-delà des frontières

Engagement

Plusieurs secteurs de notre gouvernance subissent les pressions de la mondialisation, et un nombre croissant de Canadiens se considèrent comme des « citoyens du monde ». Le cadre juridique actuel se fonde sur un modèle territorial de gouvernance qui peut être incapable de s'adapter à l'évolution des perspectives et aux nouvelles réalités de la mondialisation. Il apparaît toutefois de plus en plus que le modèle existant a cessé de répondre aux besoins de gouvernance des « Canadiens citoyens du monde. »

Principaux engagements antérieurs

- Effectuer des recherches pour examiner de nouvelles définitions du concept de « citoyenneté » (Initiative « Perspectives juridiques »).
- Publier un document qui examinera de nouveaux concepts permettant de comprendre la souveraineté dans un monde sans frontières et remettra en question le modèle traditionnel de gouvernance territoriale.

Résultats obtenus en 2004-2005

- La Commission a engagé deux chercheurs virtuels pour écrire un document sur la gouvernance au-delà des frontières. Le rapport provisoire a été présenté lors de diverses activités aux fins de commentaires.
- Achèvement de la recherche sur la citoyenneté qui devrait être publiée en juin 2006.
- Consultations et recherches menées en vue de la publication d'un document de discussion.
- La mondialisation : « Les Canadiens – des citoyens du monde » est le thème du concours d'arts et de littérature Roderick A. Macdonald de 2005 pour les élèves des écoles secondaires.

Résultats prévus

Le projet de la Commission encouragera des réflexions sur les liens entre les préoccupations nationales et internationales à l'ère de la mondialisation. En outre, il évaluera les outils et les concepts juridiques utilisés pour faire face aux répercussions de la mondialisation.

RAPPORTS ÉCONOMIQUES

La gouvernance et liberté de choix

Engagement

La recherche examine pourquoi le concept de liberté de choix est une caractéristique prédominante de notre pensée politique, sociale et juridique et soulève le fait que nous réfléchissons rarement à toutes les conséquences de cette façon de penser.

Principaux engagements antérieurs

- Effectuer des recherches théoriques et empiriques sur différentes questions relatives au respect de la liberté de choix des particuliers et des collectivités, surtout dans le contexte de l'analyse structurale de notre droit et de notre société.

Résultats obtenus en 2004-2005

- L'étude exploratoire sur la Gouvernance et la liberté de choix n'a pu être effectuée à cause d'une insuffisance de fonds et de ressources. La Commission ne prévoit pas réaliser ce projet en 2005-06.

Résultats prévus

Le projet de la Commission sur la Gouvernance et la liberté de choix mènera des recherches dans les domaines du droit et des villes, des techniques de reproduction, de la réglementation sociale et de l'histoire orale autochtone.

RAPPORTS ÉCONOMIQUES

La capitalisation du savoir

Engagement

La Commission a effectué des recherches visant à examiner les contraintes liées à l'utilisation du savoir, tels des droits de propriété intellectuelle, comme sûreté à des fins d'investissement.

Principaux engagements antérieurs

- Déposer un rapport au Parlement.
- Établir un partenariat avec la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, avec pour objectif de moderniser le droit commercial canadien.

Résultats obtenus en 2004-2005

- Le rapport de la Commission intitulé *Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle* a été déposé au Parlement au printemps 2004. Le rapport examine les réformes juridiques et institutionnelles nécessaires pour faciliter les prêts garantis fondés sur les droits de propriété intellectuelle.
- La Commission a conclu une entente avec la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, dans le but d'effectuer des recherches sur le droit commercial canadien.

Résultats prévus

Le rapport formulera des recommandations visant à éliminer les ambiguïtés du droit fédéral canadien relativement aux sûretés dans le domaine de la propriété intellectuelle.

RAPPORTS ÉCONOMIQUES

La Loi sur les banques

Engagement

La *Loi sur les banques* est indispensable pour réglementer les activités commerciales au Canada; toutefois, elle contient des anomalies, des anachronismes et des répétitions.

Principaux engagements antérieurs

- Examiner les aspects de la *Loi sur les banques* qui ont été considérés comme répétitifs au cours des dernières années.

Résultats obtenus en 2004-2005

- En octobre 2004, la Commission a déposé au Parlement son rapport intitulé *La Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés*. Le rapport examine l'importance économique d'adopter un régime efficace d'opérations garanties et expose l'évolution historique du droit canadien concernant les opérations garanties. Le rapport établit un ensemble de principes fondamentaux qui serviront à évaluer les options de réforme disponibles et il s'appuie sur ces principes pour faire une analyse critique des points forts et des points faibles de chaque proposition de réforme. La Commission recommande d'abroger les articles 427 à 429, relatifs aux sûretés, de la *Loi sur les banques*.

Résultats prévus

Le rapport formule des recommandations au Parlement relativement à l'élimination des anomalies, des anachronismes et des répétitions contenus dans la *Loi sur les banques* en vue d'améliorer l'efficacité des opérations commerciales.

RAPPORTS ÉCONOMIQUES

Le travailleur vulnérable

Engagement

La sécurité économique est généralement associée au travail. Toutefois, le travail comporte aussi des activités non rémunérées et n'est pas toujours une source de sécurité économique.

La Commission a lancé un projet en vue d'étudier comment le droit permet ou empêche d'atteindre la sécurité économique. Le droit joue un rôle important dans la détermination des types d'emploi qui sont reconnus, valorisés et récompensés et de ceux qui sont dévalorisés, peu considérés ou interdits.

La Commission essaiera de déterminer si le droit appuie adéquatement la sécurité économique de toutes les personnes qui travaillent, au sens large du terme.

Principaux engagements antérieurs

Des recherches et des discussions examinant de quelle façon le droit aide à permettre ou à empêcher d'atteindre la sécurité économique, y compris :

- publier un document de discussion;
- organiser à l'assemblée annuelle du Barreau canadien un groupe de travail intitulé « Les nouvelles réalités du travail »;
- poursuivre son travail pour permettre aux travailleurs vulnérables de participer davantage aux politiques publiques et à la réforme du droit;
- participer à des projets de recherche, en collaboration avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques;
- publier les recherches menées pour le compte de la Commission;
- organiser le concours d'arts et de littérature Roderick A. Macdonald pour les élèves des écoles secondaires.

Résultats obtenus en 2004-2005

- Publication du document de discussion *Travailler, oui mais...: Le droit du travail à retravailler* qui examine les changements survenus dans le monde du travail et encourage les Canadiens à réfléchir aux modifications à apporter au droit pour qu'il réponde mieux à cette évolution. Le document de discussion se termine par quelques réflexions sur la réforme du droit du travail au Canada.
- La Commission a organisé deux activités pour célébrer la publication du document de discussion : un déjeuner table ronde avec les chefs de file du milieu des affaires et les représentants des associations de travailleurs et des syndicats, ainsi qu'un forum en soirée pour les travailleurs. Les deux activités ont suscité des discussions animées sur les difficultés d'offrir aux travailleurs de meilleures protections dans le climat économique actuel. La Commission a tenu des consultations auprès de différents groupes et organisera d'autres activités en 2005-2006.
- La Commission a établi un partenariat avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques relativement à des projets de recherche sur les travailleurs vulnérables.
- Les autres documents de recherche publiés pour le compte de la Commission sont : *Victimes du marché du travail : Équité, Efficience et choix de politiques* et *Contester la norme : La condition féminine et la réglementation internationale du travail précaire*.
- Le thème du concours d'arts et de littérature Roderick A. Macdonald de 2004 pour les élèves des écoles secondaires était *Travailler oui, mais... Le droit du travail au boulot*. Treize étudiants ont gagné des prix.

Résultats prévus

Ce projet dressera le portrait des travailleurs qui ont des difficultés à atteindre la sécurité économique et élaborera un cadre utile à l'évaluation des différentes politiques et options de réglementation disponibles. La Commission entreprendra des consultations partout au Canada afin de comprendre les tendances dominantes et les besoins relatifs au droit du travail et aux changements politiques et de préparer un rapport définitif qui constituera un fondement empirique et théorique pour la réforme du droit.

RAPPORTS ÉCONOMIQUES

En quête de sécurité

Engagement

L'objectif des recherches et des discussions de la Commission dans ce domaine est d'examiner les nouveaux modèles complexes de rapports entre les forces policières et les agences privées de sécurité au Canada.

Principaux engagements antérieurs

- Déposer un rapport au Parlement formulant des recommandations sur les rapports entre les forces policières et les agences privées de sécurité et leurs répercussions sur la vie des Canadiens et des Canadiennes.

Résultats obtenus en 2004-2005

- La Commission a contribué à un numéro spécial de la *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale* portant sur certains résultats du colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité organisé par la Commission et qui a d'ailleurs remporté un vif succès.
- L'University of Toronto Press a publié *Re-Imagining Policing in Canada*, un recueil de documents de recherche révisés préparés dans le cadre du projet de la Commission du droit sur le maintien de l'ordre et la sécurité.
- La Commission poursuit les recherches en vue de déposer un rapport au Parlement en 2005 qui examine les nouveaux réseaux de maintien de l'ordre au Canada et les motifs de leur apparition, vise à déterminer si le cadre judiciaire et réglementaire actuel reflète les réalités du maintien de l'ordre moderne et si le maintien de l'ordre, dans toutes ses manifestations, continue à refléter les valeurs et les aspirations démocratiques des Canadiens et des Canadiennes. Le rapport formulera aussi des recommandations visant à assurer le maintien de l'ordre démocratique dans le Canada du XXI^e siècle.

Résultats prévus

Ce projet alimentera des débats auprès du gouvernement, des médias, d'autres forums sur les politiques et des institutions chargées du maintien de l'ordre sur le rôle des agences privées de sécurité et sur leur réglementation.

Le rapport déposé au Parlement mettra en évidence le besoin de meilleures communications, ainsi que de partenariats entre les forces policières et les agences privées de sécurité et recommandera les mesures à prendre.

Le rapport vise à sensibiliser les greffiers provinciaux au sujet des initiatives mises de l'avant dans chaque territoire de compétence et des approches adoptées en vue de réglementer les agences privées de sécurité, ainsi qu'à les inviter à se réunir de nouveau et à poursuivre les discussions.

RAPPORTS SOCIAUX

La résolution des conflits : Sur la voie de la justice participative

Engagement

En 2003-2004, la Commission a déposé au Parlement un rapport intitulé *La transformation des rapports humains par la justice participative*. Le rapport examine les principes et les pratiques de la justice réparatrice et de la médiation.

Principaux engagements antérieurs

- Mener des consultations auprès des groupes intéressés afin de déterminer dans quelle mesure les recommandations de la Commission sont adoptées.

Résultats obtenus en 2004-2005

- La Commission continue le travail avec les collectivités et les intervenants afin de faire connaître les concepts de la justice participative. La Commission a parrainé diverses activités et a établi des partenariats avec différentes organisations en vue de promouvoir la justice participative pour la résolution des conflits, y compris :
 - les cérémonies d'ouverture de la Semaine de la justice réparatrice et la proclamation par le maire à l'hôtel de ville d'Ottawa;
 - le festival des arts dans le cadre de la Semaine de la justice réparatrice, une initiative du Conseil des églises pour la justice et la criminologie;
 - un forum d'une journée sur la justice réparatrice avec d'autres organisations, comme YOUCAN, un organisme à but non lucratif qui se concentre sur les programmes pour les jeunes;
 - un forum communautaire intitulé *Engageons-nous tous dans le dialogue* à St. John's, Terre-Neuve et Labrador;
 - la Cérémonie de remise des prix Ron Wiebe qui reconnaît les personnes qui ont fait avancer la cause de la justice réparatrice au Canada;
 - en collaboration avec Prairie Research Associates, un projet intitulé *Évaluation d'une approche de justice réparatrice à l'égard de la violence envers les aînés*.

Résultats prévus

Les consultations stimuleront une plus grande prise de conscience des avantages du processus de justice participative pour les parties à un litige et pour le système judiciaire canadien dans son ensemble.

AUTRE DOMAINE CLÉ

Qu'est-ce qu'un crime?

Engagement

Outre les quatre domaines thématiques qui constituent le plan stratégique, la Commission a entrepris des travaux sur une question qui se rapporte aux quatre thèmes. L'objectif est de comprendre la raison pour laquelle certains comportements sont considérés comme des crimes et de vérifier les répercussions d'un tel concept sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en évaluant les différentes options disponibles pour contrôler les comportements indésirables.

Principaux engagements antérieurs

À la suite de la publication du document de discussion *Qu'est-ce qu'un crime?* la Commission a choisi six études de cas en vue d'examiner en profondeur les conséquences qu'entraîne le fait de considérer certaines activités comme des crimes et s'engage à :

- terminer la recherche sur les études de cas;
- publier une collection de documents de recherche;
- élaborer une stratégie de consultation nationale;
- se préparer en vue d'une conférence internationale qui aura lieu en 2005-2006;
- organiser un concours à l'intention des étudiants diplômés intitulé « La place de la justice ».

Résultats obtenus en 2004-2005

- La Commission a lancé six projets de recherche multidisciplinaire qui examinent les facteurs qui contribuent à la définition d'un comportement « indésirable » ou « criminel » et les mécanismes et les techniques utilisés pour réagir à certains comportements. Les six projets seront terminés en 2005-2006 et aborderont un grand nombre de questions, y compris :
 - la fraude commise par les professionnels de la santé et la surfacturation;
 - la criminalisation de la fraude contre l'aide sociale;
 - la confidentialité des renseignements;
 - la légalisation du jeu de hasard au Canada;
 - la criminalisation des pratiques de récolte des autochtones;
 - la civilité et l'ordre ou le désordre dans les quartiers en milieu urbain.
- En juin 2005, l'UBC Press a publié une collection de documents de recherche sur *Qu'est-ce qu'un crime?*
- Six étudiants diplômés ont rédigé des documents sur « La place de la justice ». Ces documents seront publiés bientôt.

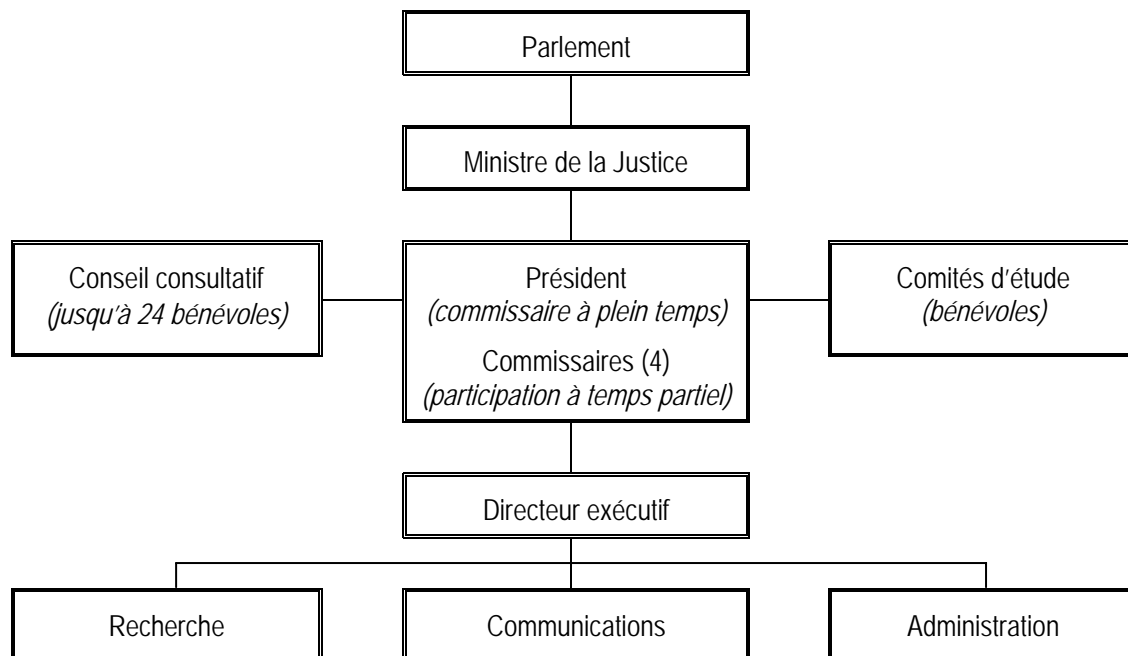
Résultats prévus

Par suite du projet de la Commission, les Canadiens et les Canadiennes pourront réfléchir aux stratégies utilisées pour contrôler les comportements indésirables et rechercher des stratégies efficaces et équitables. Le projet vise à fournir aux décideurs un cadre qui peut être utilisé pour évaluer les conséquences de choisir le droit pénal et d'autres stratégies d'intervention comme réponse aux comportements indésirables.

Partie III - Renseignements supplémentaires

Structure organisationnelle

La Commission du droit est une agence ministérielle indépendante qui doit rendre compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice. Le Gouverneur en conseil nomme le président ou la présidente et quatre commissaires à temps partiel sur la recommandation du ministre pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif ou une directrice exécutive.



La Commission a mis sur pied un Conseil consultatif comprenant un maximum de 24 bénévoles, qui reflète la diversité socioéconomique et culturelle du Canada et représente un vaste éventail de disciplines. Le conseil donne des avis sur l'orientation stratégique, le programme de recherches à long terme et l'évaluation du rendement de la Commission du droit, ainsi que sur toute autre question pertinente. Les commissaires établissent les priorités de recherche en se fondant sur l'avis du Conseil consultatif.

Les comités d'étude sont formés au besoin pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité est dirigé par un commissaire et se compose de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités intéressées. Afin d'aider les comités d'étude, la Commission accorde des contrats de recherche à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

Changements au niveau de la direction

À l'automne 2004, M^{me} Nathalie Des Rosiers, ancienne Présidente de la Commission du droit du Canada, et M. Dennis Cooley, ancien directeur exécutif, ont quitté la Commission. En septembre 2004, M. Bruno Bonneville a décidé de se joindre de nouveau à la Commission en tant que directeur exécutif pour gérer les activités quotidiennes. M. Bernard Colas a été président intérimaire jusqu'en juin 2005. À cette date, M. Yves Le Bouthillier a été nommé président de la Commission.

Défis et pratiques de gestion des risques

Les commissaires ont discuté à plusieurs reprises des questions liées au risque, ainsi que la définition du concept de risque. La Commission a terminé l'examen de sa procédure de passation des marchés et effectuera une vérification interne axée sur le risque; elle élaborera un plan d'évaluation en 2005-2006. Au cours de la même année, la Commission prévoit en outre effectuer une évaluation de programme et procéder à une vérification du cadre de gestion.

Sélection de sujets de recherche pertinents et gestion des projets

L'un des risques potentiels importants pour la Commission est lié à la sélection de sujets de recherche pertinents et à la gestion des projets de recherche. Le Conseil consultatif donne des conseils et des directives sur la pertinence des recherches proposées. Des comités d'étude sont formés au besoin pour fournir des conseils sur des projets de recherche particuliers. La Commission utilise une méthode uniforme pour solliciter des propositions de recherche qui sont ensuite évaluées selon le mérite, notamment la crédibilité du partenaire de recherche et la complexité de la recherche proposée. Les agents de recherche de la Commission du droit gèrent les projets de recherche en fonction des risques perçus et examinent attentivement les rapports de recherche. Les commissaires approuvent les rapports de recherche avant leur publication.

Calendrier de publication des rapports de recherche

Le moment choisi pour la publication des rapports a des répercussions sur le nombre de rapports publiés par la Commission dans une année. La publication des rapports peut être influencée par les éléments suivants :

- Le nombre de préoccupations soulevées lors des consultations et qui requièrent des études approfondies avant la préparation des recommandations.
- Le nombre d'intervenants à consulter sur un sujet donné et la facilité avec laquelle on peut réunir les groupes et le public en vue des consultations.
- La petite taille de la Commission ainsi que le roulement des membres du personnel et les changements de commissaires.

Le volume des consultations est planifié en fonction des ressources et du budget disponibles. Lorsque des recherches supplémentaires sont nécessaires, la Commission peut réaffecter des ressources au projet ou conclure des ententes de partenariat si une autre partie désire contribuer à l'étude.

Financement et capacité de mener de vastes consultations

L'accroissement de la capacité de la Commission de consulter les Canadiens nécessite des ressources sous forme de fonds pour voyager, de promotion d'événements ou de technologie électronique adéquate. Le budget global de la Commission n'a pas été modifié depuis sa création en 1997, malgré l'augmentation de l'effectif. Chaque année, la Commission doit transférer environ 250 000 \$ du budget d'exploitation aux dépenses salariales et le budget d'exploitation a été réduit de 120 000 \$ sur une période de cinq ans après l'examen des dépenses.

En conséquence de cette insuffisance de fonds, la capacité de la Commission de lancer de nouveaux projets et d'organiser un plus grand nombre de consultations avec les parties intéressées est limitée. Puisque la Commission est un petit organisme situé à Ottawa, la création de liens avec le public ou les intervenants des régions du Canada dépend de sa capacité de trouver un partenaire local adéquat doté de réseaux de contacts et susceptible d'intéresser les médias. La production de documents de discussion est tributaire des premières réactions des intervenants, des spécialistes et des membres du Conseil consultatif de la Commission aux sujets proposés. Le désir de la Commission d'être apte à réagir aux nouvelles questions entraîne un cadre de planification serré des nouveaux projets.

Capacité d'intéresser les intervenants aux projets de recherche

La capacité de la Commission de former des partenariats dépend de la détermination d'un sujet d'intérêt commun et de l'accord quant aux responsabilités mutuelles. Le succès de la Commission à attirer des chercheurs de diverses disciplines est fonction d'une promotion proactive d'une approche économique et socio-juridique face à la réforme du droit qui va au-delà des textes et des analyses juridiques. Les ressources humaines doivent être disponibles pour préparer une liste de chercheurs dans les domaines clés liés au travail de la Commission qui peuvent être informés des possibilités à venir dans leur domaine.

Politique concernant les déplacements

La Commission respecte les politiques et les lignes directrices sur les déplacements du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Coordonnées des personnes-ressources

Commission du droit du Canada
222, rue Queen, pièce 1124
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur : (613) 946-8988
Courriel : info@cdc.gc.ca
site Web : www.cdc.gc.ca

Informations financières

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles

(en milliers de dollars)

	2002-2003 Dépenses réelles	2003-2004 Dépenses réelles	2004-2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Commission du droit du Canada	3 122	3 613	3 150	3 150	3 323	3 228
<i>Moins : revenus non disponibles</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Plus : coût des services reçus à titre gracieux</i>	128	164	172	172	191	191
Coût net pour la Commission	3 250	3 777	3 322	3 322	3 514	3 419
Équivalent temps plein	12	12	11	11	12	12

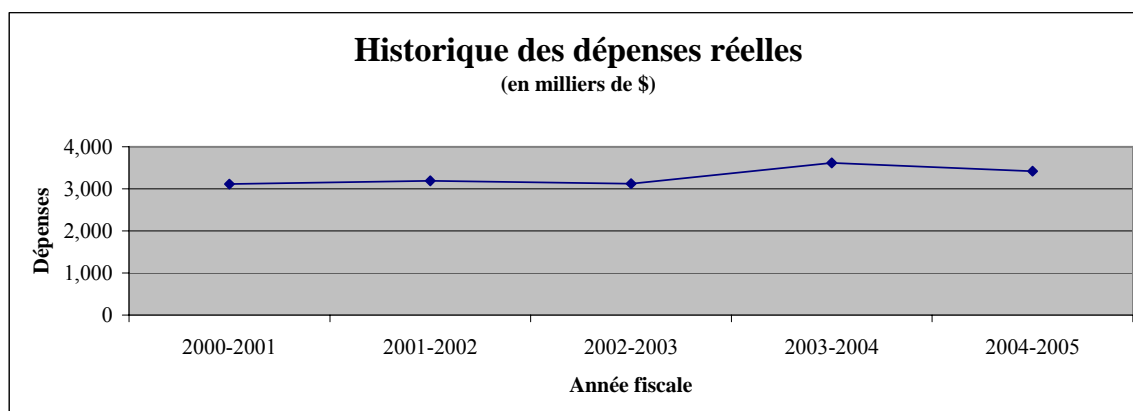


Tableau 2 : Utilisation des ressources

(en milliers de dollars)

	2004-2005			
	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Budgétaire				
Dépenses du Programme	3 150	3 150	3 323	3 228
Immobilisations	-	-	-	-
Subventions et contributions	-	-	-	-
Total : Dépenses budgétaires brutes	3 150	3 150	3 323	3 228
Moins : revenus disponibles	-	-	-	-
Total : Dépenses budgétaires nettes	3 150	3 150	3 323	3 228
Non budgétaire				
Prêts, placements et avances	-	-	-	-
Total	3 150	3 150	3 323	3 228

Les dépenses réelles représentent 97% des autorisations totales. L'écart de 95 000 \$ entre les dépenses réelles et les autorisations totales est principalement attribuable à certains projets de recherche qui n'ont pu être menés à terme avant la fin de l'

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

(en milliers de dollars)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004-2005			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
35	Dépenses du Programme	2 966	2 966	3 131	3 036
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	184	184	192	192
	Total pour la Commission	3 150	3 150	3 323	3 228

Les autorisations totales pour 2004-2005 représentent une augmentation de 173,000 \$ ou 5.5 % par rapport au budget principal des dépenses de 3 150 000 \$. Cet écart correspond principalement aux fonds reçus dans le cadre des budgets supplémentaires pour l

Tableau 4 : Coût net pour la Commission

(en milliers de dollars)

2004-2005	
Dépenses réelles	3,227.9
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	107.5
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	83.6
	191.1
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	-
Coût net pour la Commission en 2004-2005	3,419.0

Tableau 9 : Besoins en ressources par direction

(en milliers de dollars)

	Recommandations sur la réforme du droit	Total
Commissaires	354	354
Administration	988	988
Communications	671	671
Recherche	1,214	1,214
Dépenses réelles	3,228	3,228

Partie IV - Autres sujets d'intérêt

Services généraux et systèmes partagés

Dès sa création en avril 1997, la Commission du droit du Canada a signé un protocole d'entente avec la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) pour la fourniture de services généraux dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, de la gestion de l'actif et de la technologie de l'information.

Dans le cadre du protocole d'entente, la CCDP fournit les compétences fonctionnelles, les directives et les conseils nécessaires pour appuyer en permanence les employés et les activités de la Commission. L'entente a permis à la Commission et à la CCDP d'adopter une approche économique aux services fonctionnels et aux systèmes partagés; en outre, la Commission peut ainsi consacrer plus de ressources aux activités de recherche et d'engagement des citoyens. Scroll bar